

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-09

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 07 février 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

**Objet CONVENTION DE PARTENARIAT INTERBIBLIOTHEQUES POUR
L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION CULTURELLE « EAU
FURIEUSE, EAU PRECIEUSE »**

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que l'équipe de la bibliothèque municipale (BM) de Freissinières souhaite reconduire une action culturelle interbibliothèques en 2023.

En effet, la manifestation « Partir(Re) venir » organisée en 2020 par les BM du canton de l'Argentière-la Bessée a été un succès tant en terme de fréquentation que de valorisation des compétences et des collections de chaque bibliothèque. Ce partenariat a permis de proposer un programme riche et varié pour tous les publics et a mis en évidence l'intérêt à travailler ensemble pour tous les acteurs.

Le thème retenu pour l'action culturelle 2023 est « Eau furieuse, eau précieuse ». Chaque bibliothèque pourra ainsi développer un thème propre en liaison avec son histoire locale ou autre.

L'objectif principal d'une telle manifestation est de créer une dynamique locale attractive autour des bibliothèques sur l'ensemble du territoire afin de favoriser l'accès de tous à la culture.

Monsieur le Maire propose de signer une convention entre les communes partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise l'équipe (salariés et bénévoles) de la Bibliothèque Municipale de Freissinières à travailler à l'organisation de l'action culturelle 2023 interbibliothèques du canton de l'Argentière-la Bessée et participer aux réunions préparatoires.

Autorise LE Maire à signer la convention entre les communes partenaires.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS